

COMMUNE DE CHANTEIX

PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du conseil municipal
du 21 mai 2024 – 20h30

Le vingt et un mai deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 mai 2024

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024.

2- Adhésion au service « Climat Air Energie »

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, Tulle agglomération s'engage auprès de ses communes membres, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et qu'elle développent le recours aux énergies renouvelables afin qu'elles contribuent aux objectifs de division par deux des consommations énergétiques et multiplication par 2.5 des énergies renouvelables produites sur le territoire.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Tulle agglomération propose un service mutualisé de « Climat Air Energie ». Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de proximité. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables en complémentarité avec les accompagnements existants.

Ce service comprend notamment :

- Un état des lieux des consommations énergétiques,
- L'aide technique à la gestion des installations,
- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie

- L'appui à la rédaction des cahiers de charges des études techniques,
- L'accompagnement à l'identification des aides financières mobilisables et le cas échéant au montage dossiers subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- ...

Le Maire rappelle l'importance de ce service qui permet de contrôler les dépenses d'énergie, grâce à des appuis sur la faisabilité, la fonctionnalité et les impacts d'un choix énergétique. La cotisation annuelle est de 382,80€.

Le conseil est favorable à 13/13

La question est posée en ce qui concerne les particuliers qui désireraient faire appel au service. Pour cela il faut simplement désigner un référent, Eric Livet se propose, Françoise Serre sera remplaçante.

3- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Les Membres pilotes souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

La commune de Chanteix, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

La commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Le Maire propose de reconduire cette adhésion à l'identique. Il s'agit de négociations autour de choix portant sur les offres et les achats concernant les énergies.

Question : sur 13 syndicats, que se passe-t-il en cas de désaccord sur des choix ?

Réponse : Il y a délibération entre toutes les fédérations qui représentent les départements.

Le conseil est favorable à 13/13

4- Convention « Notre école, faisons-la ensemble »

La démarche « Notre école, faisons-la ensemble » a été lancée par le Conseil national de la Refondation avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective. Cette démarche de concertation vise à élaborer des projets pédagogiques innovants répondant aux besoins locaux et de nature à améliorer le niveau des élèves, leur bien-être et à lutter contre les inégalités.

Sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, la démarche associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, professeurs, parents, élèves, personnels social, de santé et administratif ainsi que les collectivités et les partenaires économiques ou associatifs de l'école.

L'école de Chanteix a déposé un projet pour l'année 2024/2025 qui a été retenu et qui inclut un travail pédagogique spécifique autour du langage, du théâtre, de la communication, du harcèlement.

Pour ce faire, il est prévu l'achat de matériel, des visites de théâtres, la venue de professionnels, le travail hebdomadaire d'une intervenante auprès des élèves, la participation à un festival de théâtre jeunesse et une représentation du travail abouti.

Madame Catherine Vidal interviendra dès la période 2 jusqu'à fin juin 2025.

L'école bénéficie d'un financement de 8 749.13 € pour mener à bien la réalisation de son projet. Ce financement se traduit par une subvention versée à la collectivité territoriale dont relève l'école porteuse du projet. Dans cette situation, c'est la collectivité qui doit assurer l'avance des fonds nécessaires à la réalisation des dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

La mise en place d'une convention de financement avec la collectivité est ainsi préconisée pour ce projet.

Le conseil est favorable à 13/13

5-Subventions aux associations

La Commission finances a défini les propositions suivantes suite aux demandes de subventions des associations :

Association	Subvention
ACJC	1100,00
ANACR	70,00
APE	600,00
ARAC	70,00
CD USEP 19	100,00
Chanteix Animations	450,00
Chant'expressions	130,00
Comice cantonal de Seilhac	100,00
Comité de Jumelage	150,00
Etoile sportive collège Seilhac	50,00
FSE Collège Seilhac	50,00
Loisirs et danses	100,00
Lou Chanteix	100,00
Prévention Routière	50,00
Société de Chasse	250,00
Solidarité paysans limousin	100,00
Tuberculture	3000,00
TOTAL	6470,00

En ce qui concerne les demandes, il convient de rappeler aux associations l'intérêt et l'importance de fournir le CERFA et de solliciter l'aide d'Adeline Gounet, secrétaire de mairie, si nécessaire.

Le Maire précise que certaines associations bénéficient en outre d'aides de la part de la mairie, telles que le local pour la chasse, la location du gymnase de Laval-Verdier pour l'ACJC, chauffage, téléphone,...

Madame Carla Afonso Da Cruz interroge sur la possibilité d'augmenter le montant pour certaines associations qui sont pourtant très actives... Monsieur le Maire rappelle que ces associations n'ont pas demandé d'augmentation de leur subvention et que ces associations ont des budgets assez conséquents qui ne nécessitent pas plus de subventions.

Les votes se font sans les présidents et membres des bureaux des associations concernées.

Le conseil est favorable à 11/11

6- Achat vêtements de travail

Monsieur le Maire rappelle les obligations de l'employeur vis-à-vis des salariés, même temporaires, en matière d'EPI, ainsi que les règles d'organisation, de mise en œuvre et d'utilisation sont définies par l'article L230-2 du Code du Travail. L'employeur a l'obligation de veiller à la sécurité de ses salariés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de commander, comme prévu au budget communal 2024, des vêtements de travail pour l'ensemble des agents municipaux concernés.

Le devis proposé par l'entreprise Vêtements Monteil est à hauteur de 1248.62 € TTC.

Cet achat concerne le personnel technique, soit une blouse et des sabots de travail pour Carole, des bottes et chaussures de sécurité, des blousons fluos, des pantalons, polaires et pulls pour Benoît et Gilles.

Le conseil est favorable à 13/13

7- Maintenance et sauvegarde informatique

Monsieur le Maire précise qu'actuellement, il n'existe aucun contrat de maintenance informatique et aucun moyen de sauvegarde des données informatiques, hormis les disques durs externes.

Des devis sont proposés pour choisir un prestataire :

Prestataire	Maintenance	Sauvegarde
LD Bureautique	84.00 € HT / heure	24.90 € HT / mois Frais Mise en Service : 590.00 € HT
@lso	72.60 € HT / heure	60.00 € HT / mois Frais Mise en Service : 0.00 € HT
Koesio	Non proposé	24.90 € HT / mois Frais Mise en Service : 200.00 € HT

Madame Françoise Serre propose de demander un devis à AEL et Madame Isabelle Baudry de demander un devis à Artefact.

La délibération est ajournée le temps de recevoir les nouveaux devis.

8- Contrat téléphonie

La mairie travaille avec Orange pour toutes les lignes pour un montant mensuel de 349,50€ HT. Cela comprend :

- 1 ligne + fibre pour la mairie,
- 1 ligne + accès ADSL pour l'école et le centre de loisirs et
- 1 contrat pour la BEZ (sans poste téléphonique actuellement)

Suite aux différentes consultations, les propositions sont les suivantes :

Prestataire	Coût mensuel	Frais de mise en service
Amedia Solutions	183.35 € HT (364.35 € HT avec investissement)	Frais Mise en Service : 6516.00 € HT
Opteam IP	266.70 € HT	Frais Mise en Service : 1148.00 € HT
Welcom Pro	274.10 € HT	Frais Mise en Service : 710.00 € HT

Les coûts sur le tableau incluent tous la fibre et le téléphone à l'école, le centre et la mairie et l'accès WIFI public + une ligne de secours à la BEZ.

Sur toutes ces offres, il est proposé un back up 4G en cas de panne de la fibre.

Le conseil est ok pour attendre l'expérience et le retour de St Mexant qui a fait le choix de Welcom Pro.

La délibération est ajournée.

9- Questions diverses

Subventions projet rénovation Boîte en Zinc

Le Maire fait part des réponses aux dossiers DETR concernant la rénovation de la Boîte en Zinc :

Réponses négatives, malgré le projet qui fait partie du dispositif « Villages Avenir »

La situation financière de la commune de l'an passé a été défavorable à une acceptation des demandes.

A date, seules les demandes de subventions départementales sont acceptées à hauteur de 137 710 €.

La DETR finance à hauteur de 50% avec un devis maximum pour les salles polyvalentes de 350 000 €.

Le budget pour la Boîte en Zinc est bien supérieur.

Suite à une réunion avec les représentants du conseil départemental et de la préfecture, il a été proposé à monsieur le Maire de scinder la tranche 1 en 2 phases fonctionnelles afin d'alléger le reste à charge pour la commune et d'obtenir potentiellement un financement plus adapté.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de suivre les préconisations de ces services et de diviser la phase 1 des travaux en 2 tranches soit :

- Phase 1 – Tranche 1 en 2024 pour 350 000 €
- Phase 1 – Tranche 2 en 2025 pour 240 000 €

Les nouveaux dossiers DETR devront être déposés au mois de juin 2024.

Les phases 2 et 3 seront ainsi décalées pour 2026 et 2027.

Réunion publique pour le projet BEZ :

La question est posée sur la date de cette réunion car les associations sont demandeuses. Elles veulent s'organiser pour les activités de la rentrée prochaine et veulent des informations sur les travaux, la disponibilité de la salle, les autres solutions...

Le choix est arrêté sur une réunion en juin, après vérification de la disponibilité des architectes Cosset et à voir avec l'Agglo. Les associations seront invitées.

Réunion DGFIP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DGFIP organise une réunion de travail à Chanteix le jeudi 23 mai 2024.

Commémoration :

Elle se déroulera le lundi 27 mai à 17h00. Le point est fait sur les présents à la commémoration.

Elections européennes du 09 juin 2024 :

La tenue du bureau de vote se fera sur 3 créneaux horaires :

- 8h00 à 11h00 : Françoise, Jean, Marcel, Carla et Thierry
- 11h00 à 15h00 : Valérie, Catherine, Jean-Pierre, Jean-Marc
- 15h00 à 18h00 : Evelyne, Christophe, Isabelle, Eric.

Repas jumelage :

Le comité de jumelage organisera un repas allemand en partenariat avec la Maison Jacquet le mardi 11 juin à Chanteix dans la cantine de l'école.

Révision couvertures :

Nous avons reçu le devis pour la révision des couvertures de la commune. L'entreprise Bousseyrroux (où travaille Pierre Monzat) propose un devis pour le suivi et la pose de gouttières à l'église pour un montant de 8 300 € HT. Ce montant est beaucoup plus élevé que la dernière fois. De nouveaux devis vont être demandés.

Devis travaux appartement :

Pour rappel, l'entreprise CMS à St Mexant propose un devis de 6 477 €, la SAS Sasarin propose un devis de 14 954 € et l'entreprise Du sol au plafond à St Mexant propose un devis de 10 484 €

Ces devis concernent les peintures, la pose des éléments de la cuisine, la pose du parquet, la reprise des escaliers, la salle de bains. Un diagnostic énergétique a été fait par l'agglo. Une décision sera prise au prochain conseil Municipal pour la fin des travaux.

Randonnée des tartines :

Cette année encore, il y a eu des soucis avec une famille de riverains.

Litige Lachaud :

Il n'y a toujours pas de nouveau concernant le litige de Lachaud.

Fauchage :

Le fauchage aura lieu les 22 et 23 mai 2024.

Circulation bourg :

Le point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Concert Territoires en concert :

Il aura lieu le 08 juin 2024. Il faut prévoir un petit repas pour les musiciens (environ 30 personnes).

Fleurissement :

Chanteix Animations a acheté un treillage pour les rosiers au niveau de la bascule.

La commission fleurissement se réunira samedi 25 mai pour l'achat des pots, la commande des fleurs.

Date du prochain conseil Municipal : le jeudi 27 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Chanteix, le 21 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,